

Bulletin consultable en ligne  
[www.mairie-varennnes-89.com/](http://www.mairie-varennnes-89.com/)



# BULLETIN MUNICIPAL

**Numéro 14**

**ANNEE : 2018**

**Mois : septembre**

## Le mot du Maire

### Sommaire :



**Le mot du Maire p. 1**

**Informations générales et  
administratives p. 2**

**Vie de la commune  
p. 2 et 3**

**La parole est aux  
associations p. 4**

**Une page histoire :  
1937-1944 : Varennnes se  
dote d'un groupe scolaire  
p. 5 à 7**

Ainsi qu'il est dit dans ce bulletin, la commune de Varennnes apporte au RPI un effectif de 35 élèves représentant près de 20% de l'effectif total.

C'est cette situation qui nous a conforté dans notre position pour le maintien de la classe de Varennnes.

Cet effectif supérieur chaque année à 30 enfants est le résultat d'une politique communale visant à faire en sorte qu'on se sente bien à Varennnes et qu'on ait envie de venir s'y installer. C'est ainsi que l'on voit chaque année l'arrivée de nouveaux habitants.

Mais il ne faut pas s'en satisfaire et poursuivre dans ce sens.

C'est pourquoi nous lançons le projet d'un lotissement de 5 lots afin de faciliter l'installation de nouvelles familles. Cet aménagement permettra en parallèle la viabilisation de terrains appartenant à des particuliers qui seront peut-être intéressés par la vente de parcelles. Ce lotissement prévu dès le début du mandat a été retardé suite à l'obligation pour la commune de se doter d'un document d'urbanisme, la carte communale.

Nous espérons ainsi que nos efforts pour le maintien de notre classe ne soient pas vains et que nous assurerons la pérennité de l'école de Varennnes.

A noter que la commune de Ligny le Châtel lance également l'aménagement d'un lotissement. Espérons que, conjuguée à la nôtre, cette initiative assurera la stabilisation voire la progression de l'effectif de notre RPI.

## Informations générales et administratives

### Formalités administratives...

#### Recensement obligatoire à 16 ans

Tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>e</sup> anniversaire.

C'est une obligation légale. La Mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il vous faudra conserver précieusement. En effet elle vous sera demandée à chaque inscription à un examen ou concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire ;...)

### Inscriptions sur les listes électorales

L'année 2019 verra se dérouler les **élections européennes le 26 mai**. Jusqu'ici il était indispensable de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante. Un changement intervient cette année : si vous n'avez pas pu vous inscrire sur les listes électorales à cette date, il vous restera **jusqu'au 30 mars** (dernier jour du 2<sup>e</sup> mois précédant le scrutin) pour le faire.

Attention cette nouvelle règle du jeu électorale est transitoire. Dès 2020 les demandes d'inscription pourront être déposées au plus tard le sixième vendredi précédant le scrutin soit 37 jours.

## Vie de la commune

### Le point sur les travaux

#### Des travaux en cours...

Comme prévu les travaux de relevage des sépultures des concessions réputées abandonnées ont commencé au cimetière. Ils sont assurés par l'entreprise Hedou. Pour l'instant 8 sépultures sur 24 ont été relevées. Avec toute la dignité que nécessite cette intervention, les sépultures sont regroupées dans un ossuaire créé à cet effet dans l'angle nord-ouest du cimetière.



La session de désherbage se termine ce mois de septembre avec un quatrième et dernier passage. Un de plus que ce qui était programmé. Compte tenu du coût de l'opération mais aussi des résultats satisfaisants de cette méthode et de l'opportunité pour la dernière année d'une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), le Conseil municipal lors de sa dernière réunion s'est prononcé en faveur de l'achat d'une désherbeuse à eau chaude, conditionnée à l'obtention d'une subvention de 50% de l'agence de bassin.

#### ...et à venir

Comme il y a deux ans, de nombreux travaux sont en attente. La fin de l'année sera donc bien chargée en interventions diverses. Nous les avons déjà évoqués, nous nous contentons ici de les rappeler. L'entreprise GCTP missionnée pour la réfection des trottoirs rue de la Fontaine notamment devrait intervenir prochainement. Comme vous avez pu le constater la mairie fait peau neuve : le ravalement des façades et des volets par l'entreprise Mickael Brousseau, est en cours. Suivra une réfection partielle de la toiture assurée par l'entreprise Marshall Olivier.

Du côté de la voirie la réfection des coussins berlinois de la Grande rue à hauteur de la rue du Breuil, très détériorés est en attente : l'entreprise GCTP interviendra après les travaux du renforcement électrique du poste fosse. En effet, le SDEY, Syndicat d'électrification de l'Yonne, maître d'œuvre des travaux de renforcement de la puissance électrique de ce poste a également prévu l'enfouissement des lignes électriques de la rue du Breuil jusqu'à la ruelle des près de Sivette. L'entreprise Orange, profitera également pour enfouir son réseau sur le même secteur. Les travaux ont débuté et sont en cours. Ils devraient durer jusqu'à fin novembre. Les riverains ont déjà été sollicités par le SDEY qui leur a envoyé la documentation nécessaire. Rappelons que la mairie n'est pas maître d'œuvre de cette opération, même si elle peut vous accompagner dans votre dialogue avec les entités intervenantes.

Par ailleurs Orange doit installer prochainement une antenne relais téléphonie mobile afin d'améliorer la couverture du territoire. Elle sera installée entre Varennes et Ligny le Châtel, au lieu-dit Mepillard.

# Vie de la commune

## La rentrée scolaire

niveau	Effectifs de la classe	Effectifs provenant de Varennes
petite section	23	4
moyenne et grande section	28 (20+8)	7 (7+0)
Grande section / CP	26 (16+10)	4 (2+2)
CP / CE1	27 (8+19)	6 (0+6)
CE2 / CM1	25 (19+6)	5 (4+1)
CM1 / CM2 (Varennes)	24 (18+6)	9 (3+6)
CM2 (Ligny)	26	0



La rentrée s'est bien déroulée. Le RPI accueille 179 élèves au total : un de plus que l'année dernière mais avec une classe en moins. Certes les effectifs des classes du RPI étaient légers mais on est loin de la baisse d'effectif annoncée. Une fois de plus les variations d'inscription entre celles attendues en mars et celles effectivement réalisées sont importantes. Les effectifs sont donc plus chargés mais restent dans la moyenne. Varennes fournit cette année un contingent de 35 élèves et maintient donc son ratio au regard de l'ensemble des élèves scolarisés sur le RPI.

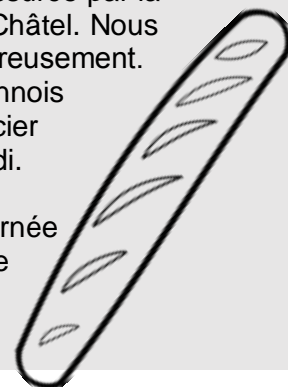
### Merci à tous les riverains

qui ont participé spontanément à l'arrosage des bacs de fleurissement de la commune. Ce petit coup de pouce était le bienvenu au cours de cet été chaud et sec et a facilité le travail des agents de la commune.



**La tournée de pain**, assurée par la boulangerie Fournier de Maligny est pérennisée. M Fournier avait accepté à l'essai pour les deux mois d'été, de réaliser la tournée de pain, auparavant assurée par la boulangerie Pichard de Ligny le Châtel. Nous tenons ici à l'en remercier chaleureusement. Essai concluant donc et les Varennois pourront donc continuer à bénéficier de ce service du lundi au vendredi.

Si vous êtes intéressés, cette tournée se déroule sur un créneau horaire entre 9 h et 9 h 30.



### Nuisances canines

Une fois de plus nous voilà contraint de faire un peu de morale. Bien malgré nous, mais force est de constater qu'un rappel est nécessaire compte tenu des plaintes de plus en plus fréquentes qui nous remontent de la part des habitants de Varennes relatives à des problèmes avec les chiens du village.

Rappelons tout d'abord qu'*« il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »* Ordonnance n°2006-1224 du 5 octobre 2006

Précisons par ailleurs, s'il en est besoin, que D'après l'article 1385 du Code civil, *« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »*. Nous invitons donc les propriétaires à prendre les mesures nécessaires afin de garder le contrôle de leur chien en toute circonstance.

Par ailleurs certains riverains se plaignent de nuisances sonores quotidiennes. Merci par avance à tous, de veiller au bien être de votre animal domestique... et par la même aux oreilles de votre voisinage. Il est vrai que les aboiements de chiens ne constituent pas une infraction en soi. Mais un chien reste un être vivant et un animal de compagnie. Laissé seul, il est légitime qu'il se manifeste par des aboiements ou des hurlements. Nous invitons donc les propriétaires à prendre conscience que, en leur absence, leur chien se manifeste... et que le voisinage subit le jour ...ou la nuit.



# La parole est aux associations

## Varenes Tennis de table

Bonne reprise et bonne rentrée à tous. Varenes Tennis de table a repris l'entraînement les mercredis à 20h30 au gymnase de Ligny-le-Châtel. Fort d'un effectif renforcé le club va inscrire au minimum quatre équipes en championnat, de la 2e division à la promotion d'excellence.

La saison débutant en octobre, les équipes ne sont pas encore définitives. De plus de nouveaux joueurs doivent nous rejoindre, c'est de bon augure pour notre club.

Un nouveau créneau horaire est à l'étude et nous travaillons sur l'aménagement de ce créneau. Le club reste ouvert à tous, licenciés ou non.

Le Président, Francis Parent



## Le comité des fêtes

Bonjour à tous, Malgré une météo humide et fraîche, vous êtes venus faire un petit tour à Varenes en fête en famille. Nous avons eu le plaisir de voir que les enfants se soient bien amusés et attendaient ce moment.

En soirée, le concert des Zixmen et surtout le spectacle des Allumés du feu ont réchauffés l'atmosphère. Nous espérons que vous avez passé un agréable moment.



Je vous rappelle, les places sont limitées, réservations à la table (1m20 et 1m80).

Le char de Noël le dimanche 16 décembre.

A noter les prochaines manifestations :

La randonnée d'automne le samedi 13 ou dimanche 14 nous sommes en réflexion,

La foire aux jouets et matériels de puériculture le dimanche 18 novembre, pensez à vous inscrire dès maintenant au 03.86.47.43.25.

Au plaisir de vous divertir.

G. BOGUREAU, présidente du comité des fêtes



## Ecole de Varenes

Cette année, l'école accueille une classe de CM1 et CM2 Elle compte 24 élèves dont 16 de CM1



### Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 9h-12h et 14h-17h.  
L'accueil et la sortie se font à l'arrière de l'école.

### Activités

Voici les activités qui seront menées cette année :  
Fête de Noël : le vendredi 21 décembre. Comme les années précédentes, la fête se déroulera en deux parties : la partie des enfants puis celle des adultes. La soirée se terminera avec la traditionnelle tombola de Noël.

Carnaval : le 15 février au matin. Les élèves déguisés parcourront les rues du village pour offrir des crêpes aux habitants.

Kermesse : le 15 mai à Ligny le Châtel.

Méchoui : Le 29 juin à Méré.

### Voyage scolaire

Il aura lieu cette année en Auvergne, du 11 au 14 juin.

Arnaud Dubois

CHABLIS VILLAGES & FERROIRS COMMUNAUTE DE BOURGOGNE

SERVICES ENTRAIDE

PASSION LOI BENEVOLES 1901

MUSIQUE ENFANTS LOISIRS PARTAGE

DANSE POPULAIRE INTERETS

LECTURE CULTURE NATURE

SOLIDARITE PERSONNES

THEATRE AIDE JEUNESSE

PARENTS

SPORT

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

GYMNASSE DE CHABLIS DE 14H A 18H

ENTREE LIBRE - RENSEIGNEMENTS AU 03.86.18.92.48

Invité par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

## Une page d'histoire : 1937-1944 : Varennnes se dote d'un nouveau groupe scolaire

Il a été beaucoup question d'école cette année : fermeture de classe, fermeture d'école. L'occasion de rappeler que cette création date environ de 80 ans : à la fin de la décennie des années 30, la municipalité s'affaire pour construire une école afin de répondre aux besoins de scolarisation suite à l'afflux de population avec la création du camp de Varennnes. Entre 1937 et 1939, les débats concernant ce projet occupent une bonne partie des registres de délibération de la mairie : en voici la teneur.

Lors de la session du 2 mars 1937, le Conseil municipal décide tout d'abord de créer une nouvelle salle de classe au-dessus de l'école existante en utilisant le logement réservé à l'institutrice mais qu'elle n'utilise pas.

L'école en 1914 : Vous aurez reconnu les actuels logements communaux sur la place de l'église



Cette décision n'est cependant que provisoire et le Conseil a déjà réfléchi à un projet plus ambitieux qui est celui que l'on connaît. Le 17 avril 1937 « après avoir pris connaissances des différentes études présentées en vue de la construction d'une nouvelle école publique par M Mazoyer, architecte départemental DPLG a arrêté son choix au projet n°1 comportant le préau incorporé dans le bâtiment principal ».

Le 30 mai 1937 « considérant que la Commune a été mise dans l'obligation de créer une

école provisoire, très restreinte, laquelle école se trouve être insuffisante pour recevoir les élèves venant pour la plupart des familles travaillant au camp de Varennnes, demande la construction immédiate d'une école publique ». Le Conseil approuve l'avant-projet ce même jour. Le projet est définitivement adopté lors de la session du 24 novembre 1937. Le devis s'élève à 523 825 francs dont 21 669,05 pour les imprévus et les honoraires de l'architecte. Le Conseil Municipal a déjà provisionné 400 000 francs sur le budget additionnel de 1937 ce qui nous montre, s'il en était besoin, que le Conseil municipal a déjà muri son dessein.

Dans le même temps, il faut négocier le terrain. C'est la partie la plus ardue de l'affaire. Et comme il y a litige, les traces dans les archives sont plus nombreuses : visiblement M Malaquin, propriétaire du terrain est trop gourmand. Le Maire, Henri Barbier, diligente une enquête dont il publie le procès-verbal lors de la session du 30 septembre. La seule opposition du village au projet émane de .... M Malaquin. Elle est donc rejetée. Le Conseil à l'unanimité décide donc de la cession pour cause d'utilité publique des terrains et immeubles qu'ils comportent : 31 ares et 80 centiares, dont la valeur est estimée à 3 180 francs.

Lors de la session du 5 décembre 1937 le Conseil municipal rejette définitivement la proposition de M Malaquin, propriétaire de l'immeuble destiné à la construction de l'école qui en demande 50 000 francs. La somme étant jugée excessive le Conseil municipal décide de se fonder sur l'estimation faite par les services des domaines.

Le 13 mars Le Maire expose au Conseil que les frais d'expropriation dont il a assuré l'avance sur ses fonds propre s'élève à 615 francs. Un crédit spécial sera voté le 19 avril 1938 pour rembourser cette avance. L'affaire traîne en justice et en longueur puisque le 3 novembre 1938 le Conseil délibère une indemnité de 75 francs à M Ragon, huissier de justice à Ligny le Châtel, pour démarches personnelles en vue du règlement affaires Malaquin, cette somme étant mandatée sur le budget additionnel de 1938 « construction groupe scolaire ».

Les travaux commencent au printemps de l'année 1938 comme l'attestent les délibérations de la session du 27 mars : Messieurs Gorliez et Marcolini, entrepreneurs à Chablis, sont chargés des travaux « d'un groupe scolaire et d'une place publique » sont exemptés de caution compte tenu de la solvabilité de leur entreprise et compte tenu également du fait que l'approvisionnement du chantier en matériel dépasse la somme de la caution prévue à savoir 5 420 francs. Lors de la même séance il est décidé de verser un acompte pour les 2 entrepreneurs, dont le montant sera fixé par l'architecte. Le Conseil municipal crée un crédit spécial au budget additionnel de 1938.

Début 1939 (session du 26 février), les travaux sont en bonne voie : il s'agit maintenant de délibérer pour choisir l'entreprise qui sera chargé de l'installation de la lumière électrique (sic !) : un concours retreint entre spécialistes ayant pour but l'installation de la lumière électrique à l'école de Varennes a été organisé. C'est que l'électricité est chose nouvelle ; l'électrification de Varennes n'est intervenue qu'une décennie plus tôt à peine ! L'entreprise Bornhauser est retenue pour un montant de 6 620 francs.



La nouvelle école côté cour

Au cours de la même séance, le Conseil Municipal décide de l'attribution du marché pour l'installation de l'horloge de la nouvelle école et, soucieux de la qualité de l'installation et de l'équipement comme le montrent les lignes qui suivent, fait appel à un horloger mécanicien de Varzy.

*« Arrête son choix sur l'installation d'une horloge électrique avec distribution de l'heure sur deux canons secondaires et sonnerie par trois cloches, dont deux accordées pour sonner les quarts et une cloche pour sonner les heures.*

*Considérant que l'installation d'une horloge publique est un travail spécial pour lequel M Louis Millot est qualifié, qu'il est le seul horloger mécanicien de la région [...] Que le Conseil tient au matériel de cette fabrique française d'horlogerie. »*

*Accepte la proposition de M Louis Millot s'élevant à 18 500 francs. » Ce montant est compris dans le montant des travaux déjà voté.*

Enfin pour clore cette séance, le Maire informe le Conseil du résultat du concours restreint pour l'attribution du marché concernant le pompage, la distribution de l'eau et les installations sanitaires pour un montant de 18 000 francs. C'est la proposition de M Lépiciier entrepreneur à Cheny qui est retenu.

Les travaux se poursuivent pendant la guerre : les sessions du Conseil municipal du 14 et 18 décembre attestent les comptes définitifs des travaux dont le montant s'élève à 324 983,52 francs pour le groupe scolaire et 110 155,55 pour la place publique. Les sessions du 2 et 6 novembre 1941 sont consacrés à l'acquisition du matériel scolaire pour un montant de 15 200 francs.

La dernière mention concernant la construction de l'école est celle de février 1944 : on y trouve le compte définitif des travaux de zinguerie exécuté par M Feterly pour 26 601,22 francs.

Toutes ces informations concordent pour témoigner de l'important investissement de la commune sur ce dossier de l'école : montant et durée des travaux : le projet s'étale sur plus de 7 ans ; choix attentif des entrepreneurs, qu'on n'hésite pas à faire venir de loin.



... et côté place publique